REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Mialhe a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10

Date de convocation : 01/06/2026
Date d'affichage : 01/06/2026

- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 24 avril dernier est adopté à l'unanimité.

- Désignation des délégués aux élections sénatoriales

M. Conduché indique, qu'en vue des élections sénatoriales le 27 septembre prochain, le Conseil Municipal est tenu d'élire un délégué et trois suppléants pour constituer le collège électoral.

Outre le Maire, Président de droit, le bureau électoral doit être composé d'une(e) secrétaire, des deux membres les plus jeunes et des deux membres les plus âgés :

- Mme Mialhe est désignée secrétaire
- Mme Chiron et M. Stefanou sont les membres les plus âgés de l'assemblée
- Mme Besson et M. Sinel sont les membres les plus jeunes

> *élection du délégué titulaire*

Résultats du 1er tour :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 10
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. Conduché : 10 voix

M. Conduché est élu au 1er tour du scrutin et déclare accepter le mandat.

> *élection des délégués suppléants*

Résultats du 1er tour :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 10
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. Arnaud : 10 voix
Mme Besson : 10 voix
Mme Chiron : 8 voix

Ainsi, Mr Arnaud, Mme Besson et Mme Chiron sont élus au 1er tour du scrutin, l'ordre étant déterminé par le nombre de voix puis, en cas d'égalité, par l'âge des candidats, et déclarent accepter le mandat.

- Révision de la carte communale

Comme évoqué dans la séance du 20 mars dernier, la carte communale va devoir faire l'objet d'une révision afin, d'une part, de répondre aux prérogatives d'un projet agrivoltaïque se trouvant dans un périmètre de moins de 300 mètres de points d'eau et d'autre part, de la mettre à jour et l'adapter à de nouvelles dispositions. Il rappelle en effet que ce document a été approuvé il y a maintenant 20 ans et qu'il n'a jamais évolué depuis.

M. Conduché explique avoir récemment rencontré le service instructeur de la Communauté de Communes qui l'a orienté vers un bureau d'études plus abordable : « Réalités Urbanisme et Aménagement ». Une différence de 9 000 € TTC est constatée entre son offre et celle de « JD Urbanisme ».

Il propose par conséquent d'annuler et de remplacer la précédente délibération en retenant ce nouveau bureau d'études.

Vote : l'ensemble du Conseil accepte et l'autorise à signer tout document relatif à cette opération.

- Logement 5 Chemin des Percières : révision du loyer

Suite aux différents travaux réalisés dans le logement communal situé au 5 Chemin des Percières (peintures, isolation, pose d'une pompe à chaleur/climatisation, …), M. Conduché propose de revoir son loyer à la hausse qui s'élève actuellement à 295,05 € par mois et auquel s'ajoute l'électricité des communs de plus ou moins 15 € par mois.

M. Arnaud précise que l'entretien du système de chauffage devrait coûter environ 200 € par an ce qui constitue des charges supplémentaires de 16 € par mois.

Mme Chiron suggère de conserver le loyer actuel et de réserver une augmentation en cours de bail dans le cadre de la révision annuelle des loyers.

M. Conduché indique qu'il est indispensable de statuer avant afin de pouvoir diffuser une annonce avec le montant réel du loyer et ajoute que la priorité sera accordée aux familles avec enfants. Il propose toutefois de rester raisonnable et de passer à 320 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce nouveau loyer.

- Désignation du référent Allier Bourbonnais Territoires

M. Conduché rappelle que la commune adhère aux missions de base de l'agence Allier Bourbonnais Territoires (assistance informatique, veille de l'actualité, formations, …) ainsi qu'à une des options en matière de protection des données.

Il indique que la désignation d'un référent est alors nécessaire pour assurer le lien entre la commune et l'agence, participer aux réunions, relayer les informations aux services municipaux, …

M. Conduché propose sa candidature.

Vote : le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Conduché référent ABT.

- Label « ville et village prudent »

M. Conduché indique s'être intéressé à ce label en pensant qu'il pourrait apporter des éléments intéressants à la commune, notamment en terme de sécurité routière, pour une adhésion de 70 € par an mais les objectifs n'étant pas à la hauteur de ses espérances, il suggère de ne pas y adhérer.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord.

- APE de Bellenaves : demande d'aide exceptionnelle

Dans le cadre de l'organisation de son voyage scolaire, l'Association des Parents d'Élèves de Bellenaves sollicite la commune pour aider à financer la participation des 4 élèves de Lalizolle.

M. Conduché explique que pour les 98 élèves concernés le coût total de la sortie s'élève à 2 931,40 €.

Il propose alors de proratiser et de verser la somme de 120 €.

Vote : tous les conseillers sont d'accord pour octroyer cette somme.

- Questions diverses

> environnement salle des fêtes

M. Arnaud indique avoir demandé à une entreprise qui stationnait son engin sur le parking de la salle des fêtes de procéder au broyage de la haie morte qui bordait la route principale. M. Sinel demande si elle sera remplacée par d'autres végétaux mais pour l'instant rien n'est prévu. M. Arnaud ajoute qu'il sollicitera les services de l'entreprise Faure pour arracher celle située à l'arrière du bâtiment.

M. Conduché trouve que ces premières opérations ajoutées à la récente peinture sur l'extension améliorent déjà grandement l'environnement extérieur. M. Arnaud demande si un autre projet de street-art ne pourrait pas être aussi une piste à explorer sur la grande façade du garage communal afin d'embellir la vue depuis la salle des fêtes.

Un projet de végétalisation du parking, évoqué par la commission « embellissement et fleurissement », devrait aussi être prochainement étudié pour profiter du dispositif départemental « 350 000 arbres ».

M. Conduché estime enfin que la pose d'une barrière amovible côté route départementale pourrait également être envisagée pour limiter la circulation à travers le parking et donc les dégâts causés sur le revêtement.

> visite gîte

Mme Michel demande si une seconde visite du gîte sera prochainement programmée.

M. Conduché indique que, compte-tenu du peu de réponses obtenues pour la dernière date proposée, il a dû annuler le rendez-vous mais qu'un nouveau créneau sera bientôt fixé.

> création d'un Comité des Fêtes

Mmes Mialhe et Michel souhaiteraient savoir où en est le projet de création d'un nouveau Comité des Fêtes.

M. Conduché explique être toujours à la recherche d'un Président mais qu'il va être nécessaire de trouver quelqu'un rapidement pour mettre au point le repas du 14 août, quitte à désigner une personne au sein du Conseil Municipal. M. Arnaud se propose en cas de besoin.

> chats errants

Mme Besson fait part de son ras le bol à propos des chats errants qui prolifèrent à vitesse grand V dans son quartier. Elle souhaiterait prévenir le phénomène en communiquant davantage à ce sujet.

M. Conduché propose de diffuser une campagne sur le panneau lumineux en complément de ce qui a déjà pu être publié dans de précédents bulletins municipaux.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire, La secrétaire,